

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021,
Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 54 titulaires, 2 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Patrick MAILLET, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210615-14-CUL-

**FORT DU PORTALET :
MURS DE SOUTÈNEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS AU FORT**

Mme CABON expose :

Vu la délibération du 8 novembre 2018,

Considérant les dommages intervenus en décembre 2020,

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn est propriétaire du Fort du Portalet prenant ainsi la succession de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe détentrice de ce bien depuis le 7 septembre 1999.

L'éboulement intervenu en décembre 2020 à l'endroit du 1^{er} lacet du chemin d'accès au Fort, au niveau de l'ancrage de la passerelle suspendue nous amène à nous interroger sur la solidité des murs de soutènement sur la totalité du linéaire du chemin.

Ainsi l'étude proposée permettra de mesurer les travaux de confortement et/ ou d'entretien à programmer.

PLAN DE FINANCEMENT DRAC NOUVELLE AQUITAINE

Nature des dépenses	Montant HT	Origine des recettes	Montant
Etude géotechnique des murs de soutènement (GEOLITHE)	6 225.00 €	DRAC Nouvelle Aquitaine	3 112.50 €
		CCHB	3 112.50 €
Total	6 225.00 €	Total	6 225.00 €

NB - La totalité de l'opération est inscrite au budget 2021 de la collectivité, ainsi que le préfinancement de la TVA (20%).

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention (M. BERNOS)

- **APPROUVE** l'étude diagnostique,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat-Ministère de la culture,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **PRECISE** que la Communauté de Communes du Haut-Béarn est propriétaire de l'objet immobilier,
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes démarches et signer tout document relatif au projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 064-200067262-20210615-210615_14_CUL-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY